



■ Fin mars à mi-décembre 2009
Démolition et reconstruction

■ Avril à août 2010
Réparations et peintures

Le pont routier de la Caille a 80 ans et sa conservation impose aujourd'hui des travaux de rénovation lourds. En effet, l'âge de l'ouvrage et le trafic qu'il supporte sont à l'origine, d'importantes dégradations. Les inspections périodiques effectuées dans le cadre de la surveillance technique des ponts, montrent que la structure porteuse (arc et piles) est en bon état général, hormis quelques défauts superficiels. En revanche des dégradations étendues (éclatements de béton, corrosion d'aciers) affectent le

béton des structures soutenant la chaussée. La réparation de ces dégradations nécessite des interventions à la fois lourdes et délicates sur ces bétons de première génération. Le Département profitera de ces travaux pour réaliser l'élargissement de la route à l'extrémité de l'ouvrage, côté Allonzier-La-Caille, afin de faciliter le croisement des poids lourds. Les contraintes techniques liées à la conception initiale du pont ne permettent pas d'élargir la chaussée sur toute la longueur de celui-ci.

CALENDRIER DES TRAVAUX ET CONTRAINTES

FERMETURE TOTALE DU PONT, 24H/24H ET 7J/7J.

LIBRE CIRCULATION AVEC ALTERNATS PONCTUELS

- **Fin mars à mi-décembre 2009**
 - Démolition et reconstruction de la chaussée, des dispositifs de sécurité et d'assainissement.
 - Démolition et reconstruction des talons des poutres porteuses du tablier.

- **Avril à août 2010**
 - Nettoyage et ponçage de toutes les surfaces de béton.
 - Remise en peinture des pylônes et pilettes.

Le pont sera rouvert à la circulation à l'issue de la phase de travaux 2009.



Construction du Pont de la Caille

La route d'Annecy à Genève est un itinéraire historique. Les premières observations remontent à l'époque de la voie romaine qui reliait Genève à l'Italie par le Col du Petit Saint-Bernard.

En 1839, le premier pont de la Caille établissait un record de pont suspendu.

L'augmentation du trafic et surtout le projet de liaison ferroviaire entre Annecy et Saint-Julien entraînèrent la construction d'un nouveau pont en béton, reposant sur une seule arche de 140 m de portée. Construit de 1924 à 1928 sur les plans de l'ingénieur Caquot, cet ouvrage établissait un nouveau record mondial.

Ce projet de tramway n'ayant pas abouti, le pont Caquot fut naturellement affecté à la circulation routière, tandis que le pont suspendu, un moment menacé de démolition, fut conservé dans le patrimoine départemental par décision du Conseil Général le 24 avril 1929.

DÉGRADATIONS



INFO

RÉNOVATION



RD 1201

CHANTIER DE RÉNOVATION DU PONT DE LA CAILLE



PONT DE LA CAILLE

ÉDITO

Le Département de la Haute-Savoie va entreprendre, fin mars 2009, les travaux de rénovation du Pont de la Caille. Un chantier complexe qui entraînera la fermeture de la RD 1201 pendant plusieurs mois.

Le pont routier de la Caille a 80 ans et les effets conjugués de l'âge et du trafic justifient sa rénovation. L'État, propriétaire de l'ouvrage jusqu'en 2006, avait, à plusieurs reprises, différé sa réparation. Le transfert de compétences Etat/Département achevé, le Conseil Général, nouveau propriétaire du pont, s'est aussitôt prononcé en faveur de la réalisation de ces travaux.

Le Département est bien entendu sensible à la gêne qu'occasionnera cette opération pour les automobilistes utilisateurs de la RD 1201. C'est pourquoi, des mesures exceptionnelles seront déployées afin de proposer à chaque catégorie d'utilisateur, les déviations les plus appropriées pour garantir le meilleur écoulement possible de la circulation.

Je souhaite que le présent document permette de prendre toute la mesure de cette opération. Je voudrais enfin insister sur les efforts particuliers consentis par le Conseil Général pour minimiser l'impact de ces travaux sur la vie des haut-savoyards.

Christian Monteil
Président du Conseil Général

BUDGET

Le chantier de rénovation du pont représente un investissement d'environ 6 millions d'euros (travaux, études, suivi de maîtrise d'œuvre privée, contrôles, SPS).

A ce budget s'ajoute le coût des aménagements réalisés pour les déviations : environ 3 millions d'euros (travaux sur RD, déviation provisoire sur autoroute, balisage).



LE DÉPARTEMENT A PREVU TROIS TYPES DE DEVIATIONS.

Les déviations de transit

Ces itinéraires empruntent le réseau routier structurant au départ d'Annecy ou de St-Julien sans utiliser l'axe RD 1201 et concernent tous les usagers en transit ne souhaitant pas emprunter la nouvelle autoroute A41.

- D'Annecy vers St-Julien : itinéraire de 65 km par La Roche-sur-Foron (RD 1203) / Reignier (RD 2) / Annemasse (RD 1206), soit un allongement de parcours de 30 km et d'environ 25 minutes.
- De St-Julien vers Annecy : itinéraire de 48 km par Viry (RD 992) / Frangy (RD 1508), soit un allongement de parcours de 12 km et d'environ 15 minutes.

La déviation provisoire par l'A41 Nord

Une déviation locale par l'autoroute sera mise en place pendant toute la durée de fermeture du pont. Elle nécessitera notamment l'aménagement des voies de service qui seront temporairement utilisées pour assurer les liaisons entre les aires de repos du pont de la Caille et la RD 1201. La capacité de cette déviation sera limitée par les caractéristiques réduites de ces voies de raccordement provisoires. De ce fait, son accès sera réservé aux usagers domiciliés ou travaillant sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles et dont le trajet domicile/travail nécessite le franchissement du pont. Les bénéficiaires seront dotés de



badges électroniques spécialement configurés qui leur permettront d'utiliser gratuitement la déviation provisoire.

Pour toute information sur les conditions d'obtention de ces badges, consulter le site internet du Conseil Général www.cg74.fr/routes ou se renseigner auprès des mairies de la Communauté de communes du Pays de Cruseilles.

Les déviations locales

Ces itinéraires débouchent de part et d'autre du pont de la Caille et empruntent le réseau départemental de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie pouvant supporter un trafic supplémentaire. Ces

itinéraires ont fait l'objet de travaux préalables de confortement ponctuels. Ils sont destinés au trafic local autour de Cruseilles et Allonzier-La-Caille.

- Dans le sens Cruseilles / Allonzier-La-Caille : itinéraire de 24 km à partir de Copponex (RD 27) / Sallenôves "Bonlieu" (RD 2) / Allonzier-La-Caille (RD 3), soit un allongement de parcours de 18 km et d'environ 25 minutes.
- Dans le sens Allonzier-La-Caille / Cruseilles : itinéraire de 20 km par Villy-Le-Pelloux (RD 2) / Groisy (RD 3) / Cruseilles (RD 27), soit un allongement de parcours de 16 km et d'environ 20 minutes.

AUTRES SOLUTIONS

- Les lignes d'autocar Annecy / Genève, dont les lignes express par autoroute.
- Une aire d'arrêt avec parking gratuit (P+R) sera aménagée au niveau de l'échangeur de St-Martin-Bellevue, entre l'entrée de l'autoroute et la RD 2 montant à Villy-le-Pelloux et Groisy. Il pourra être utilisé pour le co-voiturage.
- En 2009, le Conseil Général participe à hauteur de 10%, au financement des abonnements « Liane Libert » souscrits par les usagers qui souhaitent utiliser l'autoroute A41 entre Annecy et St-Julien.